

Rapport n°14

Accunsentu per e cunvenzione anninche d'ogettivi trà a cascìa d'allucazione famigliale di u Cismonte è a cità di Bastia per a gestione di u multiaccolta « ilot câlin » è di u Crucivia Prima zitellina (RPE) « Culumbella » à u tìtulu di l'eserciziu 2025

Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et la ville de Bastia relative à la gestion du multi accueil « ilot câlin » et du Relais Petite Enfance (RPE) « Culumbella » au titre de l'exercice 2025

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la commune de Bastia soutient l'offre d'accueil des jeunes Bastiais sur son territoire par un système de subventionnement en complément des modalités habituelles de financement assurées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute Corse et par les familles.

Dans sa délibération en date du 22 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de qualifier les activités relatives à la petite enfance de service d'intérêt économique général sur le territoire de compétence de la commune.

En plus d'être un partenaire financier, la CAF assure la gestion de deux structures :

- Un Multi-accueil « Ilot Câlin »
- Un Relais Petite Enfance « Culumbella »

Considérant que la CAF a mis en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, cette action d'intérêt économique général en adéquation avec les orientations de politique publique que la Ville entend promouvoir en matière d'accueil du jeune enfant, il est proposé de renouveler ces deux conventions.

Le montant annuel de la subvention s'élève à 27 000 € pour le multiaccueil Ilot câlin et à 25 565 € pour le RPE Culumbella.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 au compte 6574 sous fonction 64.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les deux conventions telles que figurant en annexe.
- D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :
 - o Pour la gestion du multi-accueil « Ilot Câlin » : 27 000 €

- Pour le fonctionnement du RPE. « Culumbella » : 25 565 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions et tous documents afférents.

SYNTHESE

La Ville renouvelle ses conventions avec la CAF pour la gestion du multi-accueil « Ilot Câlin » et du Relais Petite Enfance « Culumbella ». Les subventions prévues s'élèvent à 27 000 € et 25 565 € pour l'année 2025